

Bienvenue à la MFR de GOVEN



Centre de formation par alternance

4^{ème} 3^{ème} d'orientation



CAPA SAPVER

En formation Initiale

Et apprentissage



BAC PRO SAPAT

En formation Initiale

Et apprentissage



REUNION PRÉ-RENTRÉE
Lundi 3 juillet 2023 à 17h30

CFA-MFR GOVEN

34, rue des Croix de Roche – 35580 GOVEN 02 99 42 01 26 mfr.goven@mfr.asso.fr – www.mfr-goven.fr

Dates de rentrée scolaire :

- Classes de 3^{ème} mercredi 30 août 2023 à 9h00
- Classes de Seconde, et 1^{ère} BAC PRO SAPAT ..mercredi 30 août 2023 à 14h00
- Classes de 4^{ème}, CAPA 1 SAPVER..... lundi 11 septembre 2023 à 9h00
- Classes de CAPA2 SAPVERlundi 11 septembre 2023 à 14h00

Horaires du secrétariat :

- 8h15 à 12h15 et 13h45 à 17h30 du lundi au jeudi
- 8h15 à 12h15 et 13h45 à 17h00 le vendredi

Horaires de la semaine de cours :

- Début des cours à 8h30 du lundi au vendredi (prévoir d'arriver vers 8h15 le lundi pour déposer les affaires d'internat à la bagagerie).
- Fin des cours à 17h05 du lundi au jeudi et à 16h30 le vendredi

Toute absence de cours ou de stage doit être justifiée au secrétariat au plus tard le matin de l'absence

par mail ou par le biais d'IENT. Vous devez aussi mettre en copie le responsable de classe.

Dossiers de rentrée scolaire :

À ce jour, toutes les familles ont finalisé le dossier d'inscription et l'ont remis sur RDV au secrétariat. Tous les papiers administratifs manquants devront être rendus par courrier ou directement au secrétariat avant la rentrée de septembre 2023. L'Attestation d'assurance scolaire sera à rendre le jour de la rentrée.

Certificat médical :

Un certificat médical est obligatoire si l'élève est dispensé de sport (à remettre au secrétariat le jour de la rentrée au plus tard).

En cas de régime alimentaire particulier, merci de fournir le certificat approprié.

Dossier pour les jeunes à besoins particuliers :

Toutes les familles ayant fait une demande d'AVS doivent fournir la dernière notification MDPH et le dernier Gévasco avant le 10 juillet 2023.

Demande d'aménagement d'épreuves :

En cas de dossier à réaliser, prendre RDV au secrétariat dès le mois de septembre 2023.

Dossiers de bourses :

Tous les dossiers de bourses devront être remis au secrétariat le jour de la rentrée de votre jeune avec la photocopie de l'avis d'impôts sur les revenus de 2022 (que vous recevrez au mois d'août).

Si votre fils ou fille entre en CAPA SAPVER ou Seconde et qu'il a obtenu la mention BIEN ou TRES BIEN au DNB, fournir les notes du DNB. Cela vous donne droit à la bourse au mérite.

Afin de savoir si vous êtes éligibles, vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous. En fonction du nombre d'enfants à charges en 2022 sur votre avis d'imposition, vous trouverez le plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser pour bénéficier des bourses.

Vous pouvez réaliser votre estimation de droit sur :

<https://calculateurbourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Nombre d'enfants à charge en 2022	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127 €	21 674 €	24 769 €	28 641 €	32 511 €	37 157 €	41 801 €	46 446 €

LIGNE DE BUS n°6 BREIZHGO

Pour l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo .Cela se déroule en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>

La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée **au 17 juillet 2023**. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service :

Jessica GERARD Assistante du service transport

Antenne transports de Rennes 283 avenue du général Patton - CS 21101 35711 Rennes Cedex 7

Tel : 02.22.51.42.40 (interne 72.40)

Accès à IENT : <https://www.ient.fr/>

Chaque élève et chaque famille ou éducateur recevront la 1^{ère} semaine de rentrée un CODE pour l'accès à IENT. le site IMFR vous permet de voir les notes, les absences, les menus, le travail à réaliser, l'emploi du temps... C'est aussi par ce biais que vous pouvez contacter l'ensemble de l'équipe pour laisser un message.

Cet outil nous sert aussi à vous informer, il est donc important de vous y connecter dès la rentrée scolaire.

Site INTERNET de la MFR : <http://www.mfr-goven.fr/>

Vous trouverez sur le site internet de la MFR certains papiers administratifs comme :

- la liste des fournitures,
- la feuille de demande de convention de stage,
- ainsi que le planning de chaque classe



Sur notre site internet, vous avez aussi un accès direct à IENT

Vous pouvez aussi vous abonner à notre page FACEBOOK pour suivre l'actualité de la MFR et les activités des jeunes :

<https://www.facebook.com/mfr.goven>



INSTAGRAM :

https://www.instagram.com/mfr_goven/



PROTOCOLE POUR REALISER LA CONVENTION DE STAGE 2023-2024

PREAMBULE:

La convention de stage est un document légal qui permet la mise en œuvre des stages, et qui assure que la réalisation de cette période soit **cadrée et sécurisée**.

LES ETAPES :

- Rechercher un lieu de stage en amont
- Renseigner le document « demande de stage » et l'envoyer au responsable de classe, qui produira la convention de stage. Ce document est toujours sur le site internet de la MFR
- La convention est ensuite réalisée par le formateur responsable de classe. Vous devez la signer, faire signer l'entreprise et la MFR signe en dernier.
- Cette convention est réalisée en 3 exemplaires :
 - 1 pour la famille
 - 1 pour le maître de stage
 - 1 pour la MFR

POUR UN TRAITEMENT OPTIMAL DES CONVENTIONS :

Il est important que les conventions parviennent au formateur responsable de classe **au minimum une semaine** avant la date de début de stage.

Nous ne pourrions pas assurer que la convention soit signée en temps et en heure, si le formateur responsable reçoit la convention le vendredi pour le lundi.

Si tel était le cas, le jeune pourrait ne pas commencer son stage le lundi. La MFR ne peut être tenue pour responsable de ce fait.